

Les familles attendent un coup de pouce

Directement frappées par la crise, les familles attendent beaucoup du discours de Nicolas Sarkozy ce matin à l'Élysée, le premier entièrement consacré à la politique familiale. Des voix s'élèvent pour que l'État aide en priorité les plus modestes

Depuis plusieurs semaines, les mauvaises nouvelles s'accumulent sur le bureau de Thierry Damien. « Nos responsables locaux relaient les difficultés qui frappent nos adhérents un peu partout en France, explique le président de Familles rurales. Ici, c'est une entreprise de sous-traitance de 25 personnes qui met la clé sous la porte, là, une autre de 200 salariés. À chaque fois, des gens se retrouvent sur le carreau. » Autant dire que le militant associatif sera attentif aux propos que doit tenir aujourd'hui Nicolas Sarkozy. Pour la première fois depuis son élection, le chef de l'État doit en effet prononcer un discours entièrement consacré à la politique familiale, à midi, à l'Élysée, après la remise de la médaille de la famille à 48 personnes. En période de crise, ce dernier a ainsi choisi de s'adresser à des familles frappées de plein fouet.

L'initiative est saluée par le mou-

vement familial. « Cela montre que Nicolas Sarkozy a intégré qu'avant d'être des travailleurs ou des consommateurs, les Français sont des familles où s'exerce un lien de solidarité », souligne Thierry Damien. Même constat du côté des Associations familiales catholiques. « Il ne fallait pas attendre davantage pour s'adresser directement aux familles car jusqu'ici, malgré la volonté affichée, elles n'ont pas été une priorité du pouvoir », fait remarquer Antoine Renard, président de la CNAFC, évoquant le Haut Conseil de la famille, lancé il y a un an, mais qui ne fonctionne toujours pas (lire La Croix d'hier).

Désormais, les familles attendent du concret. Surtout, elles souhaitent être rassurées et soutenues pour pouvoir passer le cap de la crise sans trop de dégâts. « Avant même qu'elle se déclenche, nous étions confrontés à des problèmes de logement et de pouvoir d'achat. La crise les aggrave encore », s'inquiète Antoine Renard. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres, l'exécutif doit donner un coup de pouce financier aux familles. Il estime qu'il faut « augmenter les allocations familiales pour tous et ce, de manière significative. 20 %, pour commencer, ce serait bien », dit-il, alors que le président de la République avait évoqué, sans donner de détails et sans trancher, une éventuelle augmentation de ces prestations le 5 février, à la télévision. Une mesure au coût très élevé. La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) rappelle ainsi que « 10 % d'augmentation, c'est un milliard d'euros supplémentaire chaque année ».

Dans ce contexte, son président, Jean-Louis Deroussen, juge qu'il vaut mieux, à court terme, soutenir en priorité les familles

les plus modestes. D'après le baromètre social du Crédoc, publié fin décembre, 56 % des ménages pauvres déclarent avoir moins de 250 € par mois une fois payées les dépenses fixes, tandis que 15 % sont dans le rouge. Ce sont ces mêmes ménages modestes qui, depuis quelques mois, rognent le plus sur leur budget : 60 % ont changé leurs habitudes alimentaires, 53 % ont restreint les sorties, 45 % les invitations chez eux, environ le tiers ont même renoncé à des soins.

« L'enjeu n'est pas seulement monétaire. Ce qui compte, c'est de sécuriser les parcours de vie. »

« Il y a une véritable inégalité devant la crise, analyse Matthieu Angotti, directeur du département « Évaluation des politiques sociales » au Crédoc. Les plus pauvres sont les plus durement touchés. Ce n'est pas normal, contrairement à ce qu'on entend trop souvent, car c'est justement dans ces périodes que les filets de sécurité devraient fonctionner à plein. On voit que ce n'est pas le cas : est-il normal de renoncer à se soigner ? » En cause, selon ce spécialiste : le durcissement des conditions de crédit, mais surtout la précarisation accrue du marché du travail avec le développement du chômage partiel, du temps partiel subi, de l'interim... Pour Matthieu Angotti, l'urgence est donc de venir en aide aux familles les plus pauvres et les plus fragiles. « Nous ne sommes qu'au début de la crise, il faut amortir le choc », selon le chercheur du Crédoc.

Les idées ne manquent pas :

assouplir l'accès au Pôle emploi (Assédic), débloquer, comme le suggère le président de la Cnaf, une prime pour augmenter ponctuellement les allocations familiales des ménages « éligibles à l'allocation de rentrée scolaire », prévoir une prime spécifique pour les personnes qui perdent leur emploi. Cette dernière suggestion est celle de Thierry Damien, à Familles rurales. « L'emploi, c'est la clé. Quand vous le perdez, le ciel vous tombe sur la tête. Voilà où doit se situer en priorité l'aide aux familles pour qu'en 2009 et 2010, elles puissent affronter l'avenir. » Au Crédoc, Matthieu Angotti acquiesce mais va plus loin. « À court terme, les coups de pouce financiers sont indispensables, mais ils ne résoudreont pas tout. L'enjeu n'est pas seulement monétaire. Ce qui compte, c'est de sécuriser les parcours de vie. » Il insiste sur l'importance des fameux filets de sécurité : allocations familiales, bien sûr, mais aussi couverture maladie universelle, complémentaires santé, modes de garde d'enfants...

« La crise implique d'interroger notre politique familiale et de poser la question de la sécurisation des parcours », estime aussi Marine Boisson, du Centre d'analyse stratégique (ex-Plan). Pour elle, la garde d'enfant est un enjeu clé à cet égard. « Le congé parental, par exemple, doit être suffisamment attractif » pour permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, « sans pour autant éloigner les femmes du marché du travail. On pourrait imaginer un congé parental court et bien rémunéré. » Une idée également défendue par Thierry Damien, qui propose « 70 % du dernier salaire brut, plafonné à 2 000 € ».

MARINE LAMOUREUX

Nicolas Sarkozy cherche à rassurer

Le chef de l'Etat, qui intervient aujourd'hui pour la première fois sur la famille, devrait dire que celle-ci constitue un « vecteur de solidarité » irremplaçable en temps de crise

Premier discours sur la famille. Une intervention d'autant plus attendue que Nicolas Sarkozy n'a pas, jusque-là, donné le sentiment de tenir un cap clair en matière de politique familiale, ni de faire de ce dossier une priorité. Depuis son élection, il y a près de deux ans, les familles ont même été plusieurs fois bousculées : l'annonce précipitée de la suppression de la carte SNCF pour les familles nombreuses et les velléités du gouvernement de placer les allocations familiales sous conditions de ressources avaient semé le trouble du côté des associations familiales et dans la majorité.

Le gouvernement, qui avait donné l'impression de vouloir faire des économies sur le dos des familles, avait finalement renoncé à supprimer la

fameuse carte, créée en 1921, qui permet à quatre millions de Français de bénéficier de tarifs réduits. Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs reconnu que le gouvernement avait commis là « une erreur ». Quoi qu'il en soit, ces « couacs » à répétition ont ébranlé la légitimité de la droite sur les questions de famille.

Le chef de l'État devrait insister sur une « meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ».

Le député UMP de la Drôme Hervé Mariton s'est alarmé à plusieurs reprises dans *La Croix* du fossé grandissant entre un président réformiste et une partie, plus conservatrice, de sa majorité sur les questions de société en général, et les questions familiales en particulier.

La volonté du chef de l'État d'étendre le travail du dimanche avait ainsi de nouveau inquiété de nombreuses familles, attachées au

temps dominical perçu comme un temps collectif, de même qu'une partie des députés UMP. Sa difficulté à fixer un cap pour la famille avait d'autant plus déçu les intéressés qu'il n'avait eu de cesse de défendre celle-ci pendant la campagne présidentielle. Pourfendeur de l'héritage de Mai 68, Nicolas Sarkozy estimait alors que « dans un monde de plus en plus incertain, où l'intérêt immédiat de l'individu prime de plus en plus sur celui de la collectivité, les familles offrent un espace de protection, de solidarité, d'amour, qui est essentiel à la cohésion sociale ».

À l'Élysée, on insiste sur les mesures déjà prises depuis 2007, dont l'allègement des droits de succession à l'été 2007, qui « a profité à 95 % des familles ». On rappelle aussi que les familles n'ont désormais plus besoin de remplir leurs déclarations de ressources pour bénéficier des prestations de la CAF : « une simplification concrète », se félicite un conseiller, qui met également en avant les mesures prises en faveur de la garde d'enfants : les parents à revenu modeste ont obtenu 50 € supplémentaires par mois pour

les aider à garder leur enfant ; une enveloppe de 25 millions d'euros a été dégagée pour venir en aide aux parents qui ont des horaires de travail atypiques ; et les assistantes maternelles auront bientôt le droit de garder quatre enfants au lieu de trois. Enfin, la réforme du « crédit impôt famille » vise à inciter les employeurs à investir dans les crèches d'entreprise.

Aujourd'hui, le chef de l'État devrait rassurer, mais également insister sur une « meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ». « On compte sur les partenaires sociaux et la branche famille pour mettre cela en œuvre », dit-on dans son entourage. Nicolas Sarkozy s'exprimera aussi sur l'adoption, un chantier qui « le préoccupe particulièrement », confie-t-on à l'Élysée. En revanche, le président, qui a suscité un vif débat en évoquant, jeudi 5 février à la télévision, la piste d'une augmentation des allocations familiales, ne tranchera pas sur ce sujet, laissant la discussion avec les partenaires sociaux ouverte jusqu'au 18 février, date à laquelle ces derniers seront reçus à l'Élysée.

SOLENN DE ROYER



T. CHASSEPOUX/R. IMAGES PRESSE

Sortie d'école à Lyon. Concilier carrière professionnelle et vie familiale passe avant tout par des aides financières selon les Français.

PAROLES

« Les fins de mois sont très justes »

Agnès
34 ans, enseignante,
séparée,
un enfant à charge

« J'ai beau être fonctionnaire, les fins de mois sont très justes depuis ma séparation. Ma principale attente? Que l'État révise à la hausse le plafond de ressources donnant droit à l'allocation de parent isolé.

Compte tenu du niveau de mes revenus d'enseignante, je ne peux prétendre à rien d'autre qu'à 80 € d'aide au logement. Et pourtant, j'aurais besoin d'un vrai coup de pouce pour régler ma mutuelle, la cantine du petit ou encore ma taxe d'habitation! Et sur un registre plus léger, mais néanmoins important, j'aimerais pouvoir bénéficier de chèques vacances pour mon fils. »

RECUEILLI PAR
MARIE BOETON

Les salariés aimeraient que l'entreprise reconnaisse leur vie familiale

Pour 97 % des parents qui travaillent, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale constitue un « sujet de préoccupation »

Jérôme Ballarin en est convaincu: la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est devenue pour les salariés français une « nouvelle cause nationale ». Le président de l'Observatoire de la parentalité en entreprise (OPE) présentait hier la première enquête d'opinion de l'association (1) sur les attentes des salariés parents vis-à-vis de leur employeur, en partenariat avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf) et la délégation interministérielle à la famille. Olivier Peraldi, le délégué interministériel, a rappelé en préambule que 82 % des Françaises âgées de 25 à 55 ans travaillaient. « Un chiffre parmi les plus élevés d'Europe, a-t-il précisé, tout comme le taux de fécondité. » Dans le même temps, 97 % des salariés estiment que l'équilibre entre leur vie professionnelle et familiale constitue un « sujet de préoccupation » important, voire « très important » pour 64 % d'entre eux. Ce qui n'empêche pas 76 % des personnes interrogées de juger « satisfaisante » la manière dont ils sont parvenus à concilier les deux.

Mais la réussite de cette conciliation repose avant tout sur leurs épaules, sur les aménagements personnels qu'ils ont pu réaliser, comme le choix du temps partiel, et non sur l'implication des entreprises. De ce point de vue, le constat n'est pas brillant. Près des trois quarts des salariés (72 %) jugent que leur employeur « ne fait pas beaucoup de choses » pour faciliter leur vie de parents. En outre, 62 % déclarent que leur supérieur hiérarchique direct, lui non plus, ne les aide guère. Ce qui se vérifie lorsqu'on analyse les mesures mises en place dans les entreprises. Ainsi, 48 % des sondés disent ne pas bénéficier d'une mutuelle avantageuse pour leur famille, 53 % ne peuvent pas travailler à temps partiel sans impact négatif sur leur carrière, 69 % n'ont pas d'aides au financement de la scolarité et

des études. S'agissant de la garde des enfants, 82 % regrettent de ne pas bénéficier d'une crèche d'entreprise, 84 % aimeraient se voir proposer des solutions ponctuelles en cas de problème.

Interrogés sur leurs attentes, les salariés choisissent en priorité les aides financières, comme l'aide au financement des études (30 %), puis les mutuelles (27 %), ou encore une participation aux frais de garde ponctuelle ou permanente. « Les Français désirent qu'on les aide en leur permettant d'exercer leurs choix, non qu'on décide à leur place », analyse le président de l'Unaf, François Fondard.

« Les Français désirent qu'on les aide en leur permettant d'exercer leurs choix, non qu'on décide à leur place. »

Mais les parents voudraient aussi voir s'appliquer des règles simples, comme de ne pas prévoir de réunions de travail tôt le matin ou tard le soir. Une deuxième enquête de l'Observatoire de la parentalité devrait, au printemps, analyser ce que font concrètement les entreprises en ce domaine. « Il est grand temps », indique Sylviane Giampino, psychanalyste et psychologue de la petite enfance travaillant sur les mères de famille actives. « Car les parents sont à la fois inquiets pour leur propre avenir professionnel et pour celui de leurs enfants. » Pour la psychologue, cette double pression croissante est génératrice de souffrances au quotidien.

MICHEL WAINTRUP

(1) Sondage Viavoce réalisé par téléphone du 26 au 30 janvier auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 salariés ayant au moins un enfant de moins de 25 ans au foyer

VU DES PAYS NORDIQUES

La Suède veut impliquer les pères

Alors que la politique familiale des pays nordiques fait toujours figure d'exemple, le débat porte maintenant sur la façon d'inciter – ou d'obliger – les pères à passer plus de temps auprès de leur famille

OSLO

De notre correspondante régionale

Gustav Levander, un père suédois de 31 ans, est un homme plutôt exceptionnel. «*Je suis en train de prendre 15 mois de congé parental, tandis que ma femme en prend cinq, explique cet enseignant et musicien de Stockholm. C'est important pour moi de passer du temps à la maison alors que mon fils, Olle, est bébé.*»

Gustav Levander fait partie de la minorité de pères prenant un long congé de paternité. En Suède, les parents ont droit à un congé parental commun de 480 jours. Pendant 390 jours, ils reçoivent 80 % de leur salaire, plafonné à 428 000 couronnes (39 725 €) par an, et 180 couronnes (16,70 €) par jour pour les 90 jours restants. Le congé peut être aussi rallongé, s'il est pris à mi-temps – ce qu'ont fait Gustav Levander et sa femme – et est, en théorie, divisé à égalité entre le père et la mère. Mais comme l'un a le droit de «donner» des jours à l'autre – à l'exception de 60 jours – en pratique, les mères prennent la plus grande part du temps de congé. Seulement un quart du temps de congé est pris par les hommes, qui se limitent, en général, à la période obligatoire.

Les gouvernements suédois successifs essaient depuis plusieurs années d'encourager les pères à rester plus à la maison. «*Pour la gauche, c'est une question d'égalité entre les sexes, explique Niklas Löfgren, un analyste à la Sécurité sociale suédoise. Ils souhaitent réduire la discrimination envers les femmes au travail. Pour la droite, c'est plus une question d'égalité au sein de la famille. Ils estiment que les enfants ont le droit de passer autant de temps avec leur mère qu'avec leur père.*»

Mais si les politiques sont d'accord sur le but, ils ne sont pas d'accord sur les méthodes pour y aboutir. Les partis de gauche souhaitent éliminer la règle permettant de transférer des jours de congé d'un partenaire à un autre, ce qui instaurerait une très stricte égalité du temps de congé. Mais les partis de droite, aujourd'hui au pouvoir, estiment que cela reviendrait à trop intervenir dans la vie des familles et préfèrent encourager, plutôt que forcer, un changement des mentalités. Depuis juillet 2008, le gouvernement offre une réduction fiscale de 100 couronnes par jour (9,20 €) pour les mères, si elles réduisent leur temps de congé et repartent plus vite au travail. Et la Sécurité sociale mène régulièrement des campagnes expliquant aux pères leurs droits. Slogan de 2004 : «*Sur son lit de mort, aucun homme ne regrette de ne pas avoir passé plus de temps avec son patron.*»

« Sur son lit de mort, aucun homme ne regrette de ne pas avoir passé plus de temps avec son patron. »

Il semblerait que, petit à petit, plus d'hommes restent à la maison. «*Aujourd'hui, 24 % des pères prennent un temps de congé plus long que la période obligatoire, ce qui est deux fois plus qu'il y a huit ans*», analyse Niklas Löfgren. Mais «*27 % des pères ne prennent aucun jour, même les 60 jours payés auxquels ils ont droit*».

Les autres pays nordiques connaissent un débat identique à la Suède. En Norvège, qui a un système globalement similaire à son voisin, les partis ont pensé introduire en 2008 la méthode islandaise. Là-bas, le congé parental est divisé depuis l'an 2000 en trois périodes : trois mois pour la mère, trois mois pour le père, et trois mois à diviser comme la famille le souhaite. Mais, faute de consensus, le système n'a pas été adopté en Norvège.

GWLADYS FOUCHÉ

REPÈRES

Les prestations familiales

► Hors condition de ressources :

– *Les allocations familiales* : pour tous les parents ayant au moins 2 enfants à charge de moins de 20 ans. Elles se montent à 123,92 € pour 2 enfants, 282,70 € pour 3 enfants, 158,78 € par enfant en plus.

– *L'allocation de soutien familial* : lorsque l'enfant est privé de père et/ou de mère, celui qui en a la charge reçoit 87,14 € ou 116,18 € par mois.

– *L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé* : 124,54 € par mois et par enfant de moins de 20 ans (complément possible).

– *L'allocation de présence parentale* : permet de rester auprès d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. L'allocation journalière est de 41,17 € (pour un couple) ou de 48,92 € (pour une personne seule).

► Sous condition de ressources :

– *La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)* : elle comprend une prime à la naissance ou à l'adoption (889,72 €), l'allocation de base (177,95 € par mois),

le complément de libre choix d'activité et le complément de libre choix de mode de garde (montants variables).

– *Le complément familial* : ouvert aux familles ayant au moins 3 enfants à charge, à partir du mois suivant les 3 ans du 3^e, 4^e... enfant. Montant : 161,29 € par mois.

– *L'allocation de parent isolé* : elle est de 583,80 € par mois maximum si la femme attend un enfant, de 778,40 € si elle a un enfant (le père peut aussi en bénéficier). Ajouter à cela 194,60 € par enfant supplémentaire.

– *L'allocation de rentrée scolaire* : un versement en septembre de 272,59 € pour un enfant de 6 à 10 ans, 287,59 € de 11 à 14 ans, 297,59 € de 15 à 18 ans.

– *L'allocation de logement* : elle est calculée à partir de nombreux éléments, en fonction de la situation précise de chaque personne.

– *La prime de solidarité active* : de 200 €, elle sera versée une seule fois en avril 2009 aux allocataires du RMI, de l'allocation de parent isolé ou du revenu de solidarité active.